

CA_DEL250624_4

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

SÉANCE DU 24 JUIN 2025

Convocation : 18/06/2025

Affichage liste délibérations : 27/06/2025

Membres : 17 Président : Mohamed BOUDJELLABA

Présents : 14 Secrétaire : Bérengère MONNET

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre juin à 18h30, salle Brouès ,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabihha LAOUADI ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Madame Dalila BOUGHOUICHE ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ABSENT REPRÉSENTÉ

Madame Françoise MONCHANIN a donné procuration à Madame Florence MERIDJI

ABSENTS

Madame Aurèle LARCHEZ ; Monsieur Xavier REBECHE

ACTIVITÉS SENIOR DU QUATRIÈME TRIMESTRE 2025

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le service senior propose des activités de prévention et socio-culturelles permettant de favoriser le lien social, de promouvoir le bien vieillir, de maintenir la santé physique et mentale et de rompre l'isolement.

Un programme d'animations au trimestre à destination des personnes retraitées résidant à Givors est proposé. Si des places sont disponibles, elles pourront être proposées aux retraités extérieurs à Givors, les Givordins étant prioritaires.

1/ Activités sans participation financière des usagers :

L'objectif du service est de proposer plus d'activités pour favoriser le bien-vieillir et rompre l'isolement des seniors givordins.

- Ateliers numériques par thématique

- Conférence sur la douleur
- Conférence sur le contrat obsèques et la pension de réversion
- Atelier socio-esthétique

2/ Activités avec participation financière des usagers :

La participation financière des seniors est fixée selon le coût réel de l'activité, proratisé selon le nombre maximum de participants et en fonction des ressources des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Il est ainsi proposé de déterminer quatre tarifs :

- Les personnes imposables : 100% du tarif plein divisé par le nombre maximum de participants
- Les personnes non imposables : prise en charge de 30% par le C.C.A.S
- Les personnes bénéficiaires de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées) : prise en charge de 70% par le C.C.A.S
- Les personnes extérieures à Givors : + 20% du tarif plein (uniquement s'il reste de la place)

Il est programmé pour le quatrième trimestre 2025 :

Atelier d'éducation nutritionnelle et cuisine « Le Goût dans l'assiette »

10 personnes maximum par atelier

Tarifs : Imposable : 5,00 €

Non imposable : 3,50 €

Bénéficiaire de l'ASPA : 1,50 €

Extérieur : 6,00 €

Journée : Escapade Médiévale : Abbaye d'Ambronay et visite de Pérouges :

50 personnes maximum

Tarifs : Imposable : 60,62 €

Non imposable : 42,43 €

Bénéficiaire ASPA : 18,19 €

Extérieur : 72,74 €

Demi-journée : Planétarium (séance dans le Dôme + exposition)

30 personnes maximum

Tarifs : Imposable : 20,30 €

Non imposable : 14,21 €

Bénéficiaire ASPA : 6,09 €

Extérieur : 24,36 €

Repas à thème au restaurant senior (selon tarification en vigueur)

Octobre : dans le cadre de la semaine bleue

Décembre : « fêter la fin d'année »



Les activités payantes devront être réglées 10 jours avant le jour de l'activité auprès du service senior du C.C.A.S.

De plus, les personnes ayant des retards de paiement sur d'autres activités ou la restauration se verront être inscrites sur liste d'attente, le temps de régulariser leur situation.

Conditions de remboursement ou d'avoir :

- En cas d'annulation de l'activité
- En cas d'hospitalisation en urgence de l'utilisateur avec justificatif
- En cas de maladie de l'utilisateur avec justificatif du médecin
- En cas de remplacement par une autre personne en attente, si le délai de prévenance le permet.

Dans toutes les autres situations, il n'y aura pas de remboursement.

La programmation des activités seniors pour le quatrième trimestre 2025, leurs tarifications et les modalités de remboursement sont ainsi proposées au Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

15 VOIX POUR

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le programme d'activités senior du 4^{ème} trimestre 2025 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs des activités et leurs déclinaisons selon les ressources des personnes ;
- **DE DIRE** que les recettes seront créditées au budget 2025 sur le chapitre 70, fonction 4238.

Le président,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Bérengère MONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.